
M.E.S., Numéro 131, Vol.1, novembre – décembre 2023

<https://www.mesrids.org>

Dépôt légal : MR 3.02103.57117

N°ISSN (en ligne) : 2790-3109

N°ISSN (impr.) : 2790-3095

Mise en ligne le 08 novembre 2023



Revue Internationale des Dynamiques Sociales
Mouvements et Enjeux Sociaux
Kinshasa, novembre - décembre 2023

DE LA PRIVATISATION DE L'EAU POTABLE A KINSHASA AUX DEPENS DES POPULATIONS DEMUNIES

par

Willy MBALANDA LAWUNDA

Professeur, Faculté des Sciences Sociales

Université de Kinshasa

Résumé

Le potentiel en eau de la République Démocratique du Congo (RDC), environ de 52 % des réserves en eau de surface, 23 % des ressources hydriques renouvelables à l'échelle africaine (PNUE, 2011), constitue, sans doute, une ressource pour le développement socio-économique du pays. Cela, à la seule condition que sa gestion soit intégrée, pour prendre en compte, notamment, les besoins en eau des populations pauvres qui forment le gros de sa population.

Mais, à Kinshasa, les scènes de la vie quotidienne, observées pendant une bonne période autour de l'approvisionnement en eau potable, semblent décliner « la fin de la Régie de Distribution d'Eau (REGIDESO) » dans certains quartiers de la ville. L'eau distribuée par cette Régie ne jaillit plus, les robinets sont secs. Les citoyens démunis, sans protection, sont livrés aux propriétaires des forages privés, sans regard du pouvoir public pour garantir leur droit fondamental d'approvisionnement en eau potable. Face à cette situation, les plus vulnérables, parmi les kinois, se trouvent exposés à une multitude de risques : socio-économiques, socio-sanitaires et identitaires.

Mots-clés : *privatisation de l'eau potable, Kinshasa, populations démunies*

Abstract

The water potential of the Democratic Republic of Congo (DRC), approximately 52% of surface water reserves, 23% of renewable water resources on an African scale (UNEP, 2011), undoubtedly constitutes a resource for the socio-economic development of the country. This, on the sole condition that its management is integrated, to take into account, in particular, the water needs of the poor populations who form the bulk of its population.

But, in Kinshasa, the scenes of daily life, observed for a good period around the drinking water supply, seem to decline "the end of the Water Distribution Authority (REGIDESO)" in certain districts of the city. The water distributed by this Régie no longer flows, the taps are dry. Poor urban dwellers, without protection, are handed over to the owners of private boreholes, without any regard from public authorities to guarantee their fundamental right to supply with drinking water. Faced with this situation, the most vulnerable among the people of Kinshasa find themselves exposed to a multitude of risks: socio-economic, socio-health and identity-related.

INTRODUCTION

La RDC, dit-on, dispose de la REGIDESO comme outil de gestion d'eau en bien public pour la fourniture d'eau potable à la population. Elle demeure sans doute une institution crédible, attestée, entre autres, par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE, 2011), au regard de sa capacité à fournir une eau de bonne qualité à ses usagers.

Confrontée à une complexité de défis, à Kinshasa, la REGIDESO, en dépit de multiples efforts qu'elle ne cesse de déployer, perd en efficacité de desserte. De plus en plus, on passe progressivement de la dégradation de service à sa disparition dans certains quartiers de la ville, pourtant, jadis bien couverts. Parallèlement à ce déficit de service, émerge un phénomène nouveau, la prolifération des forages d'eau par des particuliers relativement nantis qui, du coup,

consacre le début d'un processus de privatisation de l'eau à grande échelle dans la ville de Kinshasa.

Image 1 : Nouvelle dynamique d'approvisionnement en eau potable à Kinshasa, en marge de la REGIDESO



Face à cette privatisation et aux nombreux défis, déjà bien explorés, qui éclairent suffisamment les difficultés de la REGIDESO, le questionnement suivant peut être formulé :

- Quelle est la contrainte qui entretiendrait la persistance des défis qui fragilisent l'action de la REGIDESO et, au-delà, l'efficacité de l'action publique en RDC ?
- Face à l'émergence de la privatisation de l'eau à Kinshasa, quels risques encourent les citoyens démunis ?
- Comment concilier l'initiative des forages privés aux besoins communautaires d'eau, dans la perspective de service public ?

Nos hypothèses sont que la culture de gratuité, ancrée dans la mentalité des officiels congolais, est un des grands handicaps pour l'efficacité de la REGIDESO et, au-delà, de l'action de tous les services publics en RDC. Les officiels congolais, ou mieux les services de l'Etat, sont moins respectueux des biens publics et des lois qu'ils sont censés protéger et défendre ; la privatisation de l'eau, à coup sûr, accroît davantage la pauvreté de plus pauvres parmi les kinois et les expose à d'énormes risques : socio-économiques, socio-sanitaires et identitaires. Enfin, nous estimons que l'exploitation de l'eau par les privés doit être intégrée dans un schéma capable de maintenir cette ressource comme un bien public pour la population kinoise. Cela, dans une formule de partenariat public-privé.

L'objectif de cette réflexion n'est pas de faire le plaidoyer de la REGIDESO, mais plutôt celui d'attirer l'attention sur son rôle dans la protection de plus démunis qui, progressivement, sont livrés aux exploitants privés et vendeurs d'eau.

Sur le plan méthodologique, notre réflexion s'est appuyée sur nos observations de la vie quotidienne à Kinshasa, nos entretiens avec certains kinois sur les inquiétudes alimentées par les difficultés d'approvisionnement en eau potable, mais également, sur les documents d'analyse abordant la problématique de l'eau en RDC et dans le monde.

Après ces mots d'introduction, les points suivants sont abordés dans la suite : concepts de gouvernance et gestion intégrée de l'eau ; gestion d'eau potable dans la ville de Kinshasa ; privatisation de l'eau et vulnérabilité des citoyens démunis ; perspective pour une réinvention de la gestion d'eau potable en RDC.

I. CONCEPTS DE GOUVERNANCE ET DE GESTION INTEGREE DE L'EAU

1.1. Gouvernance

La gouvernance, comme nous renseigne Pierre Calame (2005, 2012), se réfère à la capacité des sociétés à créer les régulations en leur sein, avec les voisines, avec leur environnement, nécessaires à leur survie et à leur épanouissement. Elle est aussi cet effort de réinvention visant à nous mettre à la hauteur des défis de gestion.

1.2. Gestion intégrée de l'eau

En rapport avec l'eau, la notion de gouvernance fait référence à la gestion intégrée des ressources en eau, qui consiste à l'utilisation optimale et à la valorisation de l'eau tout au long de la chaîne plus efficiente et plus transparente au niveau des sous-secteurs utilisateurs et du zonage administratif (Sauveplane, 2018).

A la suite de ce bref éclairage conceptuel, découvrons, en quoi la REGIDESO est-elle outil de protection en faveur des citoyens démunis.

II. GESTION D'EAU POTABLE DANS LA VILLE DE KINSHASA

2.1. La Regideso, outil de gestion d'eau pour la protection de plus pauvres

Le rôle capital de la REGIDESO, en tant qu'outil de protection des populations pauvres, peut être soutenu par deux raisons : elle leur sert, en même temps, de gage de sécurité socio-économique et sanitaire.

2.1.1. Gage de sécurité socio-économique

Kinshasa, c'est une ville où près de la moitié des ménages vit dans une pauvreté plus structurelle que conjoncturelle, suite à la faiblesse des revenus d'activités de la population. 42,5 % de sa population active vivent dans le chômage (RDC, Deuxième enquête démographique et de santé, 2014 ; PNUD/RDC, Pauvreté et conditions de vie des ménages, 2009). Dans ce contexte, beaucoup de kinois peinent à satisfaire leurs besoins de base. Mais, il y a des besoins de base dont l'on ne peut tolérer la carence en qualité comme en quantité, sous peine de dégrader profondément la qualité de vie des populations. C'est le cas de l'eau potable et salubre.

Pour les populations pauvres, la REGIDESO doit rester un service social qui prend en compte, dans sa politique de facturation, leurs contraintes économiques. Une telle politique sera le gage de distribution d'eau, de sa popularisation et pérennisation dans les quartiers de Kinshasa, en intégrant les citoyens à revenus modestes et précaires.

Certes, l'eau est un bien économique, une source de revenu qui doit être reconnue comme telle. Mais, comme le fait remarquer Barraqué, elle ne peut être traitée comme un simple bien économique, en raison de son caractère essentiel à la vie et de son rôle socio-culturel éminent. Les ressources en eau, poursuit-il, font partie d'un patrimoine qu'il s'agit de défendre et de protéger. Cette défense et protection seront légitimes, pour une société, si et seulement si, elle est défense et protection des populations défavorisées pour leurs besoins en eau.

2.2.1. Gage de sécurité sanitaire

L'eau potable et l'assainissement sont devenus des services essentiels par rapport à la santé publique, et l'universalité à leur accès est revendiquée aujourd'hui comme un droit humain fondamental, au sens onusien du terme (Barraqué).

Dans la mesure où les citoyens pauvres de Kinshasa n'ont pas de moyen pour se procurer, par exemple, l'eau de boisson en bouteille proposée par des nombreuses entreprises spécialisées dans ce domaine, l'eau de robinet distribuée par la REGIDESO reste leur seule source sûre d'eau de qualité pour tous les usages. Kinshasa, une ville très polluée, où la multitude de ruisseaux qui la traversent ressemblent aux égouts à ciel ouvert, ne peut s'en passer d'un outil à l'image de cette régie, pour garantir la santé individuelle et publique. Si l'on en croit au Programme des Nations Unies pour l'Environnement, la capacité de la REGIDESO à fournir une eau potable de bonne qualité, même dans des circonstances difficiles, atteste de sa solidité en tant qu'institution et, en même temps, le professionnalisme de son personnel (PNUE, 2011). Elle est donc un gage pour la sécurité sanitaire, dans une ville où 89 % de maladies diagnostiquées dans ses hôpitaux sont en relation avec la pollution de l'environnement urbain (Geometric Technology corporation & Mc Arthur et Backer International, 2003).

Cela dit, venons-en, maintenant, à l'analyse de ce qui ressemble actuellement à la disparition de la REGIDESO dans certains quartiers de Kinshasa.

2.2. La « fin de la REGIDESO » dans certains quartiers de Kinshasa



Image 2 : La « fin de la REGIDESO » dans le quartier Rhigini/Commune de Lemba

La « fin de la REGIDESO » correspond à l'interruption prolongée de desserte d'eau potable, dans certains quartiers de la ville, comme les quartiers Rhigini, Salongo, Livulu, dans la Commune de Lemba, le quartier Kindele dans la Commune de Mont Ngafula. Les robinets sont devenus secs et ne font plus jaillir l'eau pendant plusieurs mois ou années.

Les défis majeurs, en rapport avec cette situation sont généralement bien éclairés : les infrastructures abandonnées, le taux de croissance rapide de la population urbaine, le chaos de l'urbanisation, consacré notamment, par la production des cités sans urbanisme, la vétusté de la tuyauterie, l'informalité des prestations de services d'eau dans les zones périurbaines, la dégradation des bassins versants augmentant les coûts de traitement, l'irrégularité de la desserte en énergie électrique, l'insolvabilité des abonnés, spécialement de son principal client : l'Etat (PNUE, 2011). De tous ces défis, un attire notre attention. C'est l'insolvabilité de l'Etat qui, à notre avis, contribue largement à entretenir les autres défis.

Si l'on en croit aux indications de la délégation syndicale de la REGIDESO, l'Etat congolais devrait, en 2015, plus de 70 millions de dollars à cette entreprise (Bompengo, 2015). Cela démontre à quel point l'Etat congolais affaiblit l'action publique. Ce n'est pas souvent les moyens qui manquent à l'Etat, mais plus une attitude généralisée, dans le mental des acteurs étatiques congolais, de ne pas se soumettre à leurs obligations et rendre compte de leur gestion. Une attitude qui a conduit de façonner une représentation négative de biens de l'Etat chez le congolais, pour qui, les biens publics ou de l'Etat sont considérés comme n'appartenant à personne et ne suscitent que très peu de respect.

Le paiement des factures par les services de l'Etat, même s'il ne peut pas en venir au bout de tous les défis de la REGIDESO, permettrait d'améliorer sa capacité d'action et la qualité de desserte en eau dans les quartiers qui en sont aujourd'hui privés, mais également, dans les établissements publics. Notons que, dans ces derniers, l'hygiène publique laisse souvent à désirer, à cause de la carence ou l'absence d'eau. Les agents de la REGIDESO ne s'en occupent que rarement, parce qu'ils savent que les factures de fourniture d'eau ne seront pas payées.

Par ailleurs, si l'on s'interroge pour comprendre les autres défis, tel que l'irrégularité de la desserte en énergie électrique, qui est un des grands défis pour améliorer le service de la REGIDESO, la réponse reste la même : l'insolvabilité de services de l'Etat qui détiennent des milliers de dollars américains de la Société Nationale d'Electricité (SNEL), suite à des factures non payées.

En réalité, la culture de la gratuité, de vouloir jouir sans se soucier d'être sujet de production, s'est ancrée dans la mentalité d'acteurs qui ont la commande des services publics de l'Etat. Ils sont, pour la plupart, moins respectueux de la loi et refusent de se soumettre aux obligations de l'Etat, peut-être, parce qu'ils se considèrent, eux-mêmes, l'Etat. Mais une telle culture est nocive, destructive pour les services publics. La REGIDESO en est une victime et ne représente qu'un échantillon parmi les services publics. Pour ne pas nous en douter, élargissons notre regard sur deux illustrations. D'abord, sur les routes de Kinshasa où les officiels prennent plaisir de rouler à contre sens, sans se soucier du désordre qu'ils organisent et le risque accru d'accidents qu'ils occasionnent. Ils s'attribuent le droit de passage en priorité, par rapport aux autres usagers de la route, en bravant tous les codes de la circulation routière. En réalité, ils ne sont, au regard de ce comportement, que des fauteurs de troubles. Ensuite, observons les voitures des magistrats et avocats congolais, en circulation sur les routes de Kinshasa. Nombre d'entre elles sont marquées de l'inscription « Laissez- passer ». Cela porte à croire que la loi ne concerne pas ces catégories d'individus, mais les autres. Autant dire que les magistrats et les avocats congolais prêchent la loi pour les autres et non pour eux-mêmes, parce qu'ils seraient au-dessus de la loi.

Tout compte fait, comment envisager l'égalité de chance entre citoyens et construire un Etat des droits, dans les conditions où plusieurs catégories d'individus bénéficient des régimes d'exception face à la loi, sans aucune rationalité aux yeux de ceux qui se soumettent ? Comment le pouvoir public peut-il prétendre à la protection de tous, quand il semble admettre des pratiques discriminatives entre ses citoyens ? Dans tous les cas, aucune production d'une société juste, fondée sur l'égalité des droits, où il ferait beau à vivre pour tous, où les enfants du Congo peuvent librement s'épanouir, où les populations défavorisées peuvent se sentir protégées, ne sera possible en RDC si certains congolais, par leurs positions statutaires, sont arbitrairement exonérés des obligations qu'impose la loi pour la bonne marche et le vivre ensemble dans la République.

Pour revenir à la gestion d'eau potable par la REGIDESO, son affaiblissement est marqué progressivement par la fin de prestation de son service dans certains quartiers de la ville. Les citoyens les plus défavorisés y sont les plus exposés aux inégalités d'accès à l'eau, avec toutes les conséquences que ces inégalités peuvent entraîner.

Face aux difficultés d'accès à l'eau, essayons maintenant d'appréhender le prix de la privatisation de l'eau potable, actuellement en cours dans la ville de Kinshasa, pour les citoyens défavorisés.

III. PRIVATISATION DE L'EAU ET LA VULNERABILITE DES CITADINS DEMUNIS



Image 3 : Privatisation de l'eau potable et vulnérabilité des citoyens au quartier Livulu/Commune de Lemba

Ce qui ressemble à « la fin de la REGIDESO », dans certains quartiers de Kinshasa, consacre un processus de privatisation de l'eau, moins intégré, dans un réseau qui ne peut garantir l'accès facile à l'eau pour les citoyens démunis.

Plusieurs zones de vulnérabilités sont identifiables en défaveur des citoyens pauvres :

▪ *Sur le plan économique*

Le coût financier est énorme pour une population dont le revenu mensuel ne dépasse pas 100 USD (RDC, Deuxième enquête démographique et de santé, 2014 ; PNUD/RDC, Pauvreté et conditions de vie des ménages, 2009). Dans nos entretiens avec les citoyens, pour couvrir leurs besoins journaliers en eau payée chez les privés, les dépenses varient de 2.000 à 6.000 Francs congolais. Ce qui revient à dire que mensuellement, le coût d'eau varie entre 60.000 et 180.000 CDF, soit 36,5 à 109,7 USD. Un tel coût d'eau ne peut pas faciliter l'accès normal d'eau potable, dans le respect de la quantité minimale, telle que le préconise WASH Cluster (2014).

▪ *Sur le plan hygiénique*

Il est difficile de garantir la qualité de l'eau puisée loin des lieux de consommation, parfois par des personnes inconnues des familles (vendeurs d'eau) ou des petits enfants, dans des bidons ou des récipients exposés à plusieurs contacts pendant le transport. Le risque de consommer l'eau mal propre, contaminée, est plus accru.

Par ailleurs, les ménages pauvres vivant souvent regroupés dans une parcelle, les sanitaires communautaires mal assainis deviennent généralement des foyers d'infection des aliments et, plus spécialement, pour les femmes, suite à la carence d'eau.

▪ *Sur le plan identitaire*

On assiste à la destruction de l'identité citadine, construite autour de robinet dans la parcelle d'habitation. L'identité, comme nous renseignent Henri Hamblard et al. (2005), renvoie à la création de soi à travers l'expérience de la socialisation. L'expérience de la vie quotidienne partagée par une communauté, notent-ils, fait que les membres d'un groupe intériorisent les pratiques comme mode de vie. Melucci (Cefaï, 2007), de son côté, définit l'identité à partir de la permanence et l'unité d'un sujet dans son histoire et dans son environnement, à partir de sa délimitation par rapport à des objets et en relation à d'autres sujets et de « sa capacité à se reconnaître et à être reconnu ». Sa perception de l'identité suggère une thèse qui inclut une dialectique de l'identification et de la reconnaissance, par soi et par un autre. Dans le même registre, Daniel Cefaï (2007) tâche de préciser que les identités se donnent dans l'épreuve pratique de la relation partagée à une communauté, à une institution ou à une organisation.

A Kinshasa, l'expérience quotidienne, vécue durant les années par les citoyens autour de robinet d'eau dans la parcelle d'habitation, a généré un modèle de relations d'accès à l'eau potable. Des modèles des conduites et stratégies ont été développées à cette fin. Le kinois, par exemple, n'avait pas besoin d'une panoplie de récipients pour la provision d'eau potable, parce qu'à tout moment que le besoin en eau se présentait, il partait puiser au robinet. Ce mode de vie était une pratique suffisamment intériorisée dans la conscience kinoise. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas, les choses bougent aux dépens des habitudes acquises. A ce sujet, nous pouvons constater que l'espace de vie, déjà sujet de promiscuité dans certaines parcelles, est bousculé par un nombre impressionnant des bidons, souvent encombrants et gênants pour les résidents. Le Kinois n'a plus la liberté d'usage d'eau potable qu'il est obligé d'aller payer chez le privé.

Le mode d'accès d'eau par le robinet, installé dans la parcelle d'habitation, avait forgé une représentation de la vie urbaine et reste un aspect de l'identité citadine qui la distingue de celle de la campagne congolaise où la population rurale doit sortir de ménage pour s'approvisionner à la fontaine. Du coup, il y a crise d'identité chez le kinois, aujourd'hui en conflit envers la reconnaissance de soi. A l'image des populations de la campagne qui se déplacent pour la fontaine, les citoyens kinois abondent les rues à la recherche d'eau où se trouvent les forages privés. D'une manière collective, il y a, pour ceux qui vivent cette situation, le même sentiment de souffrance, résultant de la perte d'un avantage collectivement acquis et reconnu, l'eau de robinet. La relation avec la REGIDESO est altérée, car la protection couverte par l'Etat, en termes de desserte en eau potable, se dégrade rapidement.

Le robinet, dit-on, symbole de la permanence d'eau dans le ménage, a perdu sa fonction traditionnelle. Aujourd'hui, l'accès à l'eau est perçu comme une corvée et non comme un droit inaliénable.

▪ *En termes de personnalité*

La dignité du citoyen est mise à mal par la privatisation de l'eau, conséquence de la destruction de l'identité. Parents comme enfants subissent quelquefois des humiliations par des nouveaux patrons d'eau qui ne sont pas toujours courtois. Des injures, disputes jusqu'à des batailles rangées, entre clients d'eau pour des luttes de positionnement devant les points de vente d'eau de forages sont des fois enregistrées.

IV. PERSPECTIVE POUR UNE REINVENTION DE LA GESTION D'EAU POTABLE EN RDC

Face à ce qui apparaît comme essoufflement de la REGIDESO, suite aux multiples défis qui la contraignent de s'effacer dans certains quartiers de la ville de Kinshasa et à la prolifération des forages privés d'eau, il devient impérieux de procéder à la réinvention de la gestion d'eau potable en RDC. Pour ce faire, nous osons croire qu'un partenariat public-privé, sous contrôle de

l'Etat, peut convenir à concilier le devoir la responsabilité sociale et l'intérêt pour les acteurs privés de réaliser des profits. Il s'agit là, comme l'ont formulé Peter Ulrich et Florian Wettstein (2005), de faire du partenariat public-privé un instrument prometteur de la politique de développement, dédouané de l'« éthique du don » à la population. Il sera entendu comme un transfert partiel de tâches publiques et de la coresponsabilité y attendant vers le secteur privé.

Dans son essence, le partenariat doit être compris comme une démarche par laquelle une organisation s'associe avec au moins une autre organisation, dans le cadre d'une relation sur mesure et évolutive, qui s'entendent pour poursuivre un but commun et des objectifs compatibles, qui décident de mettre en commun des ressources humaines, informationnelles, financières et matérielles afin d'obtenir des résultats mutuellement avantageux, dans le respect de leur mission, mandat et objectifs, tout en demeurant souveraines en dehors du partenariat (Michel Boisclair et Louis Dallaire, 2008).

Mais comment inscrire le partenariat public-privé dans la gestion d'eau potable en RDC ?

Il ne peut s'agir d'une simple déclaration. Les partenaires sont des acteurs qui doivent négocier dans un jeu égal à égal où l'intérêt de chaque partie doit être pris en compte et accepté par chaque partie.

CONCLUSION

Dans un environnement international où des pressions sont perceptibles, pour que le bassin du Congo libère une partie de son eau en faveur des régions déshéritées, à l'image du Lac Tchad, cette réflexion, focalisée sur le déficit de la gouvernance de l'eau potable à Kinshasa, est, à notre avis, une opportunité pour ouvrir un espace de réflexion sur la dimension éthique de la gouvernance de l'eau en RDC.

La dimension éthique de la gouvernance de l'eau doit interpellier les autorités et décideurs congolais sur la délicatesse de leur responsabilité dans la gestion des eaux congolaises. Leurs choix et décisions ne doivent pas ignorer la protection des congolais et de la RDC. En effet, la RDC, comme l'ensemble de ses eaux, sont des biens communs aux congolais. Ce faisant, les eaux de la RDC ne seront jamais une ressource pour le développement socio-économique du pays, si les politiques construites autour d'elles n'intègrent pas, en priorité, les besoins en eau des congolais les plus défavorisés.

L'insolvabilité des services de l'Etat, vis-à-vis de la REGIDESO, démontre que les officiels congolais ou mieux les acteurs étatiques sont moins respectueux de l'Etat et affaiblissent l'action des services publics.

L'affaiblissement d'une institution à l'image de la REGIDESO et l'avènement d'acteurs privés, dans la distribution de l'eau potable, démontrent que l'Etat ne peut plus détenir seul le monopole dans le domaine de la distribution d'eau potable. Ils constituent un signal d'initiative chez les privés qui sont capables d'entreprendre dans le secteur de l'eau.

Cependant, cette initiative doit être encadrée par l'Etat, en sa qualité d'instrument organisateur de la société. L'initiative prise par les privés devrait évoluer dans le sens d'un partenariat public-privé, pour maintenir l'eau dans le registre des biens publics, dans la perspective de la protection des citoyens pauvres.

Dans l'option d'une gestion intégrée de l'eau, la subvention des forages privés par l'Etat, peut être un choix pour permettre l'accès d'eau à la population, là où la REGIDESO n'y arrive pas ou ne parvient plus.

BIBLIOGRAPHIE

- Amblard, H. et al., *Les nouvelles approches sociologiques des organisations*, Ed. du Seuil, Paris, 2005.
- Barraqué, B., *Eau bien commun/Eau service public : discussion Nord-Sud*, (en ligne), consulté le 3 juillet 2019, URL : <https://www.afd.fr/fr/media/download/11916>.
- Boisclair, M. et Dallaire, L. (dir.) (2008), *Les défis du partenariat dans les administrations publiques. Un regard systématique. Théorie et pratique*, Presses de l'Université du Québec.
- Bompengo, Jn,Ph., *Pénurie d'eau potable à Kinshasa* (en ligne), consulté le 22 juin 2019, URL : <https://www.radiookapi.net/.../penurie-deau-potable-kinshasa-gervais-ntariba-explique>.
- Calame, P. (2005), « *La gouvernance, une question en quête de nouvelles réponses* » (en ligne), consulté le 18 avril 2019, URL : http://www.citego.org/bdf_fiche-document-203_fr.html.
- Calame, P., (2012), « *Gouvernance et territoire : une approche multi-acteurs* » (en ligne), consulté le 18 avril 2019, URL : http://www.citego.org/bdf_fiche-document-203_fr.html.
- Cefai, D., (2007), *Pourquoi se mobilise-t-on ? Les théories de l'action collective*, Paris, Ed. La Découverte.
- Geometric Technology corporation & Mc Arthur et Backer International (2003), *Rapport final sur la gestion des déchets solides à Kinshasa*.
- PNUD/RDC (2009), *Pauvreté et conditions de vie des ménages*.
- PNUE (2011), *Problématique de l'eau en République Démocratique du Congo. Défis et opportunités*, Rapport technique.
- RDC (2014), *Deuxième enquête démographique et de santé*.
- Sauveplane, Cl. (2019), « *Pour une approche plus globale de l'eau comme bien commun* », Congrès PCF - Ecologie, enjeux de classe et projet communiste, (en ligne), consulté le 20 mai, URL : https://congres2018.pcf.fr/107074/pour_une_approche_plus_globale_de_l_eau_comme_bien_commun.
- WASH Cluster (2014), *Normes et Standards. Pour les interventions d'urgence en eau, hygiène et assainissement en République Démocratique du Congo*.